

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N° 75-58 du 5 mars 1975
portant intérim

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et le décret n° 75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a
modifié ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T

ARTICLE 1er.— Pour compter du jeudi 6 mars 1975, le Chef de Bataillon Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, assure l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, pendant l'absence du Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS.

ARTICLE 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Mars 1975

Par le ~~Président~~ de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CNR 2 - Ministères 14 - SPD-DGF-DGP-Gde. Chanc 6 -
DB-DCCT-DGAJL-CNL-DC-6 - IAA-IGF 4 - ENSAE-DGP 4 - JORD 1.-